

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE**

L'An DEUX MILLE VINGT DEUX, le 2 mai à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement, s'est réuni à la salle des fêtes de Moreuil sous la présidence de Monsieur Alain DOVERGNE

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames DOUAY Sonia, MENARD Sergine, PREVOST Anne-Marie, BLIN Monique, BERTOUX Julia, DEMORSY Roselyne, RIHET Anne, RAMON Marie-Gabrielle, TESTART Laëticia, Mme RIQUIER Ludivine

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 67
Membres présents : 51
· dont suppléés : 1

Membres représentés : 6

Votants : 57

Date de la convocation
26 avril 2022

Secrétaire de séance :
Mme Sonia DOUAY

Messieurs DURAND Pierre, BLIN Nicolas, COTTARD Yves, DESROUSSEAUX Éric, CAPELLE Hubert, CHARLES Gilles, BOUCHER Michel, DELANAUD Stéphane, de CAFFARELLI Christian, VAN OOTEGHEM J. Michel, GAWLIK Jérémy, LAVOINE Nicolas, DOVERGNE Alain, WALLET Joël, SURHOMME Alain, BEAUMONT Joël, LEVASSEUR Roger, LECONTE Yves-Robert, DUTILLEUX Olivier, CARON Hubert, TEN Franck, VERONT Fabrice, JUBERT Patrick, MAURISSE Olivier suppléant de BERTHE Pascal, DARCIS Philippe, LESCUREUX André, DAMAY Jean-Michel, CHANTRELLE Brice, HEYMAN Christophe, MOURIER Francis, VIOLLETTE Paul, NOCHEZ Didier, DEMOUY Bertrand, MEGLINKY Philippe, VAN DE VELDE Michel, LEROY Jean-Maurice, WABLE Vincent, SZYROKI Jacky, MAROTTE Philippe, CLEMENT Dominique, BENONY Miguel

● Disposaient d'un pouvoir :

M. DURAND Pierre de Mme PATRICE-BOURDELLE, Mme DOUAY Sonia de M. LECOINTE Jean-Noël, M. BLIN Nicolas de Mme ROSE Maryse-Corrinne, M. SURHOMME Alain de M. LOGEART Johan, M. NOCHEZ Didier de M. LAMOTTE Dominique, M. NOCHEZ de M. PARENTY

● Absent(e)s et / ou Excusé(e)s :

Mesdames PATRICE-BOURDELLE Christine, ROSE Maryse-Corrinne, MARCEL Marie-Hélène, ATTAGNANT Hélène, PERONNET Fabienne, DAMAY Lydie, GAUDECHON LAMOUREUX Mélodie
Messieurs LECOINTE Jean-Noël, LAMOTTE Dominique, MIANNE Michel, DEPRET Patrick, HOLLINGUE Rémy, BOQUET Cédric, TOURNIQUET Gautier, PARENTY Vincent, LOGEART Johan

OBJET : COMPTES DE GESTION 2021

Rapport de Monsieur Alain DOVERGNE, Président

Le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur. À cet effet, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion qui est transmis à l'exécutif local avant le 1er juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Après rapprochement, les comptes de gestion 2021 établis et transmis par le comptable public sont conformes aux comptes administratifs de la CCALN.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures des comptes administratifs de l'ordonnateur et les écritures des comptes de gestion du Receveur municipal,

Après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 56, Contre : 1 : M.Caron), le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du Budget Principal du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA Complexe sportif et culturel du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA Petite Enfance du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité (Pour : 56, Abstention : 1), le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA Déchets ménagers du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA Zone du Santerre du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA Zone de Moreuil du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA Zone du Val de Noye du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA RAPSE du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- Approuve le compte de gestion du BA RAPSA du comptable public pour l'exercice 2021 tel qu'annexé,

- Dit que les comptes de gestion 2021 n'appellent ni observation, ni réserve de sa part et qu'ils s'identifient exactement aux résultats constatés aux Comptes Administratifs 2021 de l'ordonnateur.

- Autorise le Président à signer les comptes de gestion 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 06/05/22

Affiché le 09/05/22

Fait et délibéré, le 2 MAI 2022
à Moreuil,

Le Président,

Alain DOVERGNE

